

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 10 (1922)

**Heft:** 151

**Artikel:** Association nationale suisse pour le suffrage féminin

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-257461>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'autre des partis en cause : situation délicate et qui ne laisse pas de préoccuper les chefs. Et on trouvera là, suivant l'issue de la campagne, des arguments décisifs, soit en faveur de l'existence des anciennes Sociétés suffragistes, telles qu'elles ont été maintenues dans les pays anglo-saxons, soit au contraire en faveur de leur disparition comme en Allemagne.

\* \* \*

En France, les femmes se préoccupent aussi de voter. Mais seulement « pour faire semblant », comme disent les enfants. Car à l'heure où nous écrivons ces lignes, le Sénat, malgré toutes les promesses solennellement faites, n'a pu encore se décider à exiger une bonne fois et sérieusement de M. Alex Bérard son rapport sur le suffrage féminin, que celui-ci persiste à ne pas présenter, en s'abritant derrière le misérable prétexte que l'on sait : une lésion de l'épaule résultant d'une chute faite, il y a bientôt un an. La plisanterie commence à dépasser les bornes. On avait annoncé la discussion pour le 17 octobre, mais naturellement M. Bérard s'est aussitôt porté malade, et elle a été renvoyée au 7 novembre. Quand cette chronique paraîtra, nos lecteurs sauront à quoi s'en tenir sur la bonne volonté du Sénat. Nous avouons pour notre part être extrêmement sceptiques à ce sujet!

Si cependant les Françaises ont voté cette quinzaine, c'est pour un « vote blanc » organisé par le *Journal*, qui reprend ainsi une expérience d'avant-guerre. Il suffit à chacune, pour participer à ce référendum de barrer sur la dernière page d'un numéro de ce quotidien l'une ou l'autre de ces phrases : *Je veux voter*, ou *Je ne veux pas voter*, de répondre si bon leur semble à la question *Fourquoi*? et d'envoyer ce bulletin improvisé à la rédaction du *Journal*. Le dépouillement de ce scrutin sera extrêmement intéressant. Faut-il l'avouer? Nous ne partagerions pas, si c'était chez nous qu'il avait lieu, le bel optimisme des milieux féministes français, qui ne paraissent pas douter une minute que le résultat ne soit favorable à nos idées. Car il y a encore dans notre pays un nombre trop grand, beaucoup trop grand, de femmes qui ne comprennent pas leurs responsabilités à cet égard, qui s'endorment bâtement dans leur égoïsme de privilégiées, et dont la réponse négative risquerait fort de faire tourner ce « vote blanc » à fin contraire de ce que l'on en attend outre-Jura. Tant mieux et bravo pour les Françaises; tant pis, et honte pour nous. Et que ce soit une occasion d'affirmer encore une fois cette vérité : que nous n'aurons le droit de voter que lorsque les femmes en plus grand nombre le voudront, et le voudront fermement.

\* \* \*

Le *Bulletin* de la Nouvelle Société Helvétique nous en apporte dans son numéro d'octobre une preuve à l'appui: nous y lisons, en effet, le compte-rendu, malheureusement sommaire, de l'Assemblée de Schinznach, où M<sup>me</sup> Jomini et M<sup>le</sup> Grüttner ont si bien défendu le principe de la participation des femmes à la vie publique, et c'est avec grand plaisir que nous constatons que la grande majorité de ceux qui ont pris la parole au cours de la discussion se sont montrés des partisans, les uns modérés, les autres fervents, du suffrage féminin. C'est dire combien « l'Idée » a gagné du terrain dans ce milieu, qui nous a été longtemps réfractaire; c'est dire aussi combien de nos concitoyens sont de plus en plus sympathiques à notre revendication, et que toute difficulté ne vient pas uniquement, comme on se le représente parfois dans les cercles pas très bien informés, de l'opposition masculine.

Une autre preuve encore — oh! de très modeste envergure, nous la trouvons dans les rapports qui viennent d'être déposés devant le Consistoire de l'Eglise nationale protestante de Genève sur l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse. Avec une lenteur qui rassurera ceux qui voient, au seul mot d'électeur féminin, tous les postes officiels envahis par les femmes, l'Eglise nationale, qui a reconnu aux femmes le droit de vote en 1910, se préoccupe, douze ans plus tard, de leur reconnaître le droit à l'éligibilité — pas même encore au Consistoire, soit l'autorité dirigeante, mais seulement aux Conseils chargés, dans chaque paroisse, des intérêts religieux et moraux et de l'exercice de la bienfaisance. Cette proposition, déjà faite en 1919 par MM. Delétra et van Berchem, fut soumise à une consultation des Conseils intéressés : le résultat est significatif. Sur 25 Conseils, 18 se sont prononcés affirmativement à l'unanimité, 5 affirmativement à la majorité, un négativement et un n'a rien répondu<sup>1</sup>. On peut donc s'attendre à ce que le Consistoire, qui a entendu, il est vrai, un contre-rapport d'un solitaire — adopte cette réforme, qui sera ensuite soumise constitutionnellement à la votation des électeurs... et des électrices de l'Eglise. Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant de ce qui se passera...

... Après tout, la quinzaine a-t-elle été si insignifiante au point de vue féministe? ...

E. Gd.



## Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

### Nouvelles des Sections.

LAUSANNE. — Nous avons repris le 1<sup>er</sup> novembre nos séances régulières, qui continueront cet hiver à avoir lieu le premier mercredi de chaque mois au Foyer féminin. Nous y avons entendu un charmant travail de Mlle Rehberg sur *La femme célibataire*. Pour mettre notre littérature à la portée de chacun, nous ouvrirons sous peu un rayon féministe à la Bibliothèque française, rue Centrale. Les conditions d'abonnement seront si favorables pour nos membres, que nous espérons qu'un grand nombre d'entre eux en profiteront.

L. D.

### LIRE dans le prochain numéro

*Avant la votation du 3 décembre: Femmes électrices comment voterez-vous?* par Annie Leuch-Reineck

*Le travail des femmes à la III<sup>me</sup> Assemblée plénière de la Société des Nations.*

*Les résultats féministes des élections anglaises.*

*Le vote du Sénat français sur le suffrage féminin, etc., etc.*

<sup>1</sup> Il est vrai que la circulaire envoyée aux Conseils de paroisse touchant aussi les questions plus importantes de l'admission des femmes aux offices du culte et de leur éligibilité au Consistoire, des majorités négatives se sont alors trouvées, mais de deux voix seulement (8 pour, 10 contre) en ce qui concerne l'accès des femmes aux offices du culte.